



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

16 novembre 2020

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 16 novembre 2020 à 19h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, en raison de la Covid-19 la séance aura lieu par ZOOM conférence et diffusée en direct sur la page Facebook de la Municipalité, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Hélène Houde

Lise L'Heureux

Messieurs les conseillers : Michel Fafard

Cédric St-Amand

Stéphane Funaro

Michel Lafontaine

Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. Michel Lafontaine, maire.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire trésorière

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h03

Administration

2020-11-270

(2) Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon

Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
3. Adoption de toutes les résolutions tel que proposé, appuyé et voté par les personnes inscrites au procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020
4. Résolution amendée no 2020-11-265- Dépôt d'une demande de subvention au Ministère de la Culture et des Communications dans le programme d'aide aux initiatives et partenariats
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

16 novembre 2020

2020-11-271

(3) Adoption de toutes les résolutions tel que proposé, appuyé et voté par les personnes inscrites au procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020

Considérant que le maire n'a pas signé le procès-verbal du 9 novembre dernier et qu'après deux avis envoyés par écrits sans nouvelles ;

Considérant que par la loi cela est interprété comme un veto auquel le maire peut l'exercer selon l'article 142-3 du CM ;

Considérant le courriel envoyé par madame Joannie Laurier du MAMH sur l'article 201 du CM faisant mention *``Nous sommes donc d'opinion que le président, le maire, a l'obligation tout comme le secrétaire-trésorier de signer le procès-verbal d'une séance du conseil dans les plus brefs délais et à moins que le procès-verbal ne rapporte pas avec exactitude ce qui s'est dit, ce qui s'est fait lors de la séance du conseil, le maire et le secrétaire-trésorier ne peuvent s'objecter pour quelque autre raison à signer ledit procès-verbal``* ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020 comportait 32 résolutions;

Considérant les résolutions proposées et appuyées lors de la séance du 9 novembre dernier resteront telles quelles;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur Michel Fafard
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

Que toutes les résolutions de la séance du 9 novembre dernier soient adoptées tel que proposé, appuyé et voté telles qu'inscrites au procès-verbal de la séance du 9 novembre.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-11-272

(4) Dépôt d'une demande de subvention au Ministère de la Culture et des Communications dans le programme d'aide aux initiatives et partenariats

Considérant que la Municipalité veut créer une entente de partenariat avec le MCC au programme d'aide aux initiatives et partenariats;

Considérant la rencontre tenue le 13 novembre avec le MCC, la MRC et la Municipalité;

Considérant que la résolution doit mandater le signataire de l'entente pour la Municipalité, soit madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire trésorière

Considérant que dans la résolution 2020-11-265, le mandat du signataire n'avait été mentionné;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

16 novembre 2020

Considérant que la municipalité désire que l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland soit un lieu voué à la culture ;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) bonifie les budgets en culture des municipalités qui en font la demande ;

Considérant le programme d'aide aux partenariats du MCC ;

Considérant que la demande de subvention doit être déposée avant le 30 novembre 2020 ;

Considérant que la Municipalité a adopté une Politique culturelle ;

Considérant que la Municipalité a l'aide de bénévoles engagés pour mener à bien les projets en culture qui feront partie de l'entente ;

Considérant que les projets inclus dans l'entente respecteront les éléments dans la politique culturelle ;

Considérant que l'entente de partenariat avec le MCC serait une entente pour une période de trois ans ;

Considérant que le MCC peut financer le projet jusqu'à concurrence de 50% du montant;

Considérant que le conseil désire faire cette dépense pour les trois prochaines années, se lisant comme suit :

- Première année : 20 000\$
- Deuxième année : 25 000\$
- Troisième année : 30 000\$

Considérant que la participation du MCC se lit comme suit :

- Première année : 15 000\$
- Deuxième année : 12 500\$
- Troisième année : 12 500\$

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par
Appuyé par et résolu

par celle-ci et de mandater madame Caroline Roberge, directrice-générale et secrétaire trésorière à signer l'entente de partenariat pour la Municipalité avec le MCC.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-11-273

(5) Période de questions

La période de questions se fait en direct sur la page Facebook de la Municipalité dû à la Conid-19



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

16 novembre 2020

2020-11-274

(6) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Michel Fafard et unanimement résolu de lever la séance à 19h13

Michel Lafontaine
Maire suppléant

Caroline Roberge
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Michel Lafontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire
